



## TARIFS 2026 pour groupes auto encadrés de 10 à 36 plongeurs

La plongée : 34€ TTC avec prêt de bloc gonflé ou gonflage de vos blocs.

Les + YCPR : Facturation au nombre de plongées réalisées.  
Météo: Maintien ou annulation concertée des plongées.

Vestiaires, douches, Local pour stockage du matériel.  
Location de matériel (8€ par élément et par plongée).

Parking (sauf manifestation importante du club).  
Restaurant le Yachting : 04 91 73 29 51

Réservation : Mail : [plongee@ycpr.net](mailto:plongee@ycpr.net)  
Téléphone : 04 91 73 06 75  
Courrier : YCPR - Port de la Pointe Rouge – CS 40038 - 13295 MARSEILLE  
CEDEX 08

La réservation est effective dès réception de 300€ d'arrhes et les inscriptions sont définitives à J-7.  
Annulation sans frais jusqu'à 1 mois avant la prestation, perte des arrhes au-delà.

IBAN FR76 1009 6180 6700 0240 9820 159  
BIC CMCIFRPP  
Titulaire du compte YACHTING CLUB DE LA POINTE ROUGE

Nom du Club :

Contact :

Téléphone port ☎ : Mail :

Dates des plongées :

Nombre de plongeurs:

Besoins en matériel :

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'inscription et d'annulation des plongées à l'YCPR.

Nom: date: signature:

Horaires : Le matin, rendez-vous 8h30 pour un départ à 9h00.  
L'après-midi, rendez-vous 13h30 pour un départ à 14h00.  
Possibilité d'aménager ces horaires.

Informations: Le jour de la plongée, le directeur de plongée du groupe devra présenter la liste et les documents de tous les plongeurs et encadrants présents :  
Licence FFESSM en cours / Justificatif de niveau / Certificat médical de – de 1 an.

Informations sur le club : <http://www.ycpr.net/index.html>  
Hébergement proche, divers : <http://www.ycpr.net/infos-pratiques.html>

## Réservation groupe auto encadré YCPR

A présenter avec les documents des plongeurs avant la plongée

Nom du club, Numéro FFESSM:

N°	NOM Prénom	Niveau PE/PA/E	Licence	Certif méd	FACTURATION		
					Matos	Plongées x	Total
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							
19							
20							
<b>Total:</b>							

Le directeur de plongée du club visiteur est responsable des plongées effectuées par son groupe avec les moyens techniques de l'YCPR.

Directeur de plongée du club visiteur :

Signature :